rant quai de Wattrelos, cour Nicaise, a été blessé au coude gauche par le bras de chasse de son métier. L'ouvrier qui travaille pour le compte de MM. Charles Lefebvre et Florent, fabricants, devra subir quelques jours de repos d'après M. le docteur Bernard.

— Un peintre, Paul Certyn, âgé de 31 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Clarisse, s'est fait des contusions au genou gauche, en tombant d'une échelle. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. C. Clézy et frère, entrepreneurs, et lui a ordonné vingt jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, deux ouvriers peigneurs, Albert Ghesquière, âgé de 24 ans, demeurant rue de Blanchemaille, et Désiré Capelier, âgé de 18 ans, demeurant rue Ouguet, ont été blessés à la main droite, pendant leur travail. Tous deux ont été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui leur a prescrit à chacun une quinzaine de jours de repos.

LA MARAUDE. — Un gamin de treize ans, Arthur Demathieu, apprêteur, a été surpris au moment où il maraudait des fruits. Il a été l'objet d'un procès-verbal. Ce gamin demeure rue de la Barbe d'Or, cour Wagram, 12.

Beurre d'Oostcamp, le meilleur, pasteurisé,
Frais, le kilog..... 3,40
Demi-sel 3,20
frais tous les jours.
Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

GOUTEZ le délicieux Champagne BRILLAT-SAVARIN. — En vente chez M. Edouard Bernard Vannieuvenhuysse, 12, rue du Collège, à Roubaix. — Qualité supérieure à partir de 8 fr. 20 la bouteille, rendu à domicile, sans frais, au comptant sans escompte.

COFFRES-FORTS GRUSON.
Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 465).
rue Royale, 21, LILLE. 84263

Communications

ROUBAIX. — Les chauffeurs-mécaniciens sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 30 juin, au café Philémon, rue Pierre-Motte.

—— « La Société « les Joyeux Excursionnistes » établie chez M. Clotaire Berloy, « Brasserie du Coq », place du Sacré-Cœur, organise pour le dimanche 7 juillet prochain, une sortie à Avelghem (Belgique). Le prix du voyage est fixé à 3 francs, dîner compris. Les jeunes gens ou amis des sociétaires qui désireraient y participer sont priés d'envoyer leur adhésion à M. Léonard Vandendorpe fils, président, 53, rue de Flandre, avant dimanche prochain. Il y aura réunion générale, lundi prochain, 1er juillet, à huit heures et demie du soir, au local, angle des rues Galvani et Gay-Lussac. Pour la sortie, la casquette blanche, insignes de la société, est de rigueur.

—— L' « Union des Travailleurs » participant au festival de Namur, le 4 août prochain, la Commission invite les choristes qui voudraient faire partie de cette excursion, à se faire inscrire au local, 10, place de la Liberté, les vendredis, à huit heures et demie.

—— Fanfare Delattre. — Répétition vendredi soir, pour le concert de Barbieux, de dimanche prochain.

—— Syndicat des Travailleurs Français. — Le Comité provisoire fera une réunion dimanche prochain, 30 juin, à dix heures et demie du matin, chez M. Jules Flipo, 87, Grande-Rue. Ordre du jour : questions diverses très importantes.

—— Chorale les Troubadours. — Répétition générale samedi, 29 courant, à huit heures et demie, au local.

—— Philharmonique de Jean-Ghislain. — Répétition samedi 29 courant, à neuf heures. Répétition des morceaux qui seront exécutés le dimanche 30 juin, aux régates organisées par le club nautique l' « Aviron », et dernières instructions pour cette sortie.

—— Fanfare du Centre. — Répétition vendredi 28 juin, pour la mise au point des morceaux qui doivent être exécutés, le 7 juillet, à l'Hippodrome Théâtre. Présence indispensable.

CROIX

LA QUESTION DES BAINS PUBLICS. — M. Edouard Roussel, conseiller général, à Roubaix, a procédé, jeudi, à l'enquête de commodo et incommodo, sur le projet d'acquisition d'un terrain sis au Vieux Créchet, dans le but d'y installer un établissement de bains publics. Sur l'initiative de la minorité du Conseil municipal, un assez grand nombre de protestations — deux cents environ — contre le dit projet, ont été soumises à M. le commissaire enquêteur. On sait que cette même question du châlet-bains doit venir, ce soir, devant le Conseil municipal.

LA FÊTE NATIONALE. — UN AVIS OFFICIEL. — La Commission des fêtes, dans sa réunion du 25 juin a vu le peu d'empressement apporté à sa proposition de remplacer la somme allouée les années précédentes aux cabaretiers pour l'organisation de jeux populaires, par d'autres jeux donnés dans onze quartiers, décide de rétablir cette allocation comme précédemment, mais à condition que ne seront inscrits que les cabaretiers ayant fait leur demande par écrit en indiquant à quels jeux seront joués les lots et en donnant les noms des gagnants aux gardes qui seront chargés d'en faire le relevé. La Commission ne disposant que d'une somme limitée, le montant de l'allocation ne sera fixé que d'après le nombre d'inscriptions. Les demandes écrites seront reçues au secrétariat, jusqu'au 10 juillet inclus, dernière limite.

UN CONGÉ MAL EMPLOYÉ. — Trois écoliers de Roubaix, Louis Dutoit, Emmanuel Lepoutre et Henri Lottens, âgés de 12 ans, et demeurant rue des Longues-Haies, ont profité de leur congé de jeudi pour prendre leurs ébats dans un champ d'avoine appartenant à M. Jules Tiberghien, cultivateur à la Duquenière, et où ils ont commis pour une dizaine de francs de dégâts. Surpris en flagrant délit par le fermier, ces jeunes gamins ont été l'objet de procès-verbaux. Leurs parents sont responsables.

LA DUCASSE DU QUARTIER SAINT-PIERRE. — C'est dimanche prochain que sera fêtée la ducasse du populeux quartier St-Pierre. Avec l'appoint du beau temps, ces réjouissances attireront, sans aucun doute, un grand nombre d'étrangers autour des attractions multiples qui y seront réunies.

WASQUEHAL

RÉUNIONS DE COMMISSIONS. — La Commission des Finances se réunira samedi, à six heures et demie du soir, pour une question se rapportant au contrôle de l'emploi des fonds communaux.

— La Commission des Fêtes se réunira, dimanche, à onze heures, pour préparer le programme de la fête nationale.

LANNOY

LE SYNDICAT TEXTILE. — Le Syndicat textile du canton de Lannoy a tenu, comme nous l'avons déjà rapporté, sa première réunion générale, dimanche dernier. A cette assemblée, les statuts ont été approuvés par les adhérents. Nous en reproduisons les principaux articles dans l'intérêt des employés et ouvriers :

« L'objet de l'Association est de défendre, protéger et sauvegarder les intérêts des syndiqués dans les limites et par tous les moyens que la loi du 21 mars 1884 met à leur disposition. Le siège est établi à l'estaminet du Coq, place de l'Eglise, à Lannoy. Pour être admis à faire partie du Syndicat, il faut signer une demande comme candidat. Après six mois au moins de candidature le Conseil syndical avisera le candidat de son admission. Le Syndicat sera administré par un bureau composé de : un président, M. Pierre Bonnemart ; un vice-président, M. Louis Delplanque ; un secrétaire, M. Emile Leclercq ; un trésorier, M. Auguste Serra. Le bureau mettra à l'étude et arrêtera les travaux, propositions et programmes à soumettre aux délibérations du Conseil et à celles des assemblées générales. Une assemblée générale de tous les membres de l'Association aura lieu deux fois par an. Les comptes y seront examinés et le rapport du Conseil y sera présenté. La cotisation annuelle est de soixante centimes. Chaque adhérent est libre de se retirer. Il devra adresser sa démission par lettre au président du Syndicat. »

LYS

LA DUCASSE. — C'est dimanche prochain que commencera la ducasse de Lys. A cette occasion, la retraite aura lieu à une heure du matin, dimanche, lundi et mardi.

HEM

UN VOL. — Pendant que se donnait, dimanche, une audition au hameau de Saint-Pierre, un petit christ a été enlevé dans une salle de l'estaminet de Mme Ve Delespaul. Sur le support a été laissé par le voleur.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés — Exécution rapide. 5

CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION GÉNÉRALE
BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
Mon BIZARD-LEMERRE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX
OCCASIONS RÉELLES POUR CADEAUX 85128

Œufs frais, 13, rue du Bois.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DALLEMAGNE. 7833

WATTRELOS

LA GARE ANNEXE DE TOURCOING. — Immenses travaux. — Les terrassements. — Arrivée imminente de cinq cents terrassiers. — Depuis quelques jours, c'est là-bas sur Touquet et au Sapin-Vert, de la rue de Tourcoing jusqu'au Mont-à-Leux, une effervescence qui ira s'accentuant de plus en plus, durant tout le temps que durera le grand projet d'agrandissement général de la gare de Tourcoing, et de création d'une gare annexe, dont toutes les voies, chantiers, bâtiments se trouveront sur le territoire de Wattrelos, sur la gauche de la route qui mène de la place du Sapin-Vert au Mont-à-Leux.

Déjà près de la place du Sapin-Vert s'élève à hauteur du premier étage une vaste construction qui servira de dortoir et de réfectoire aux environs de la Compagnie du chemin de fer. Tout le long de la ligne de Tourcoing à Mouscron existait un chemin : on y a établi, sur traverses, une voie ferrée sur laquelle roulent des trains destinés au transport des terres : deux locomotives de grande force, — l'une se nomme le Cotentin, l'autre, l'Oise, — les mènent au fur et à mesure que les nivellements s'opèreront. Et ces nivellements constituent un travail cyclopéen, quand on considère que d'ici une semaine au plus, cinq cents terrassiers seront embauchés par l'entrepreneur, M. Auguste Frot, de La Varenne-Saint-Hubert (Seine), et que malgré son nombre, le personnel employé ne pourra avoir terminé tous les travaux de terrassements en moins de deux années. Déjà les pioches abattent comme châteaux de cartes les vieux cabarets du Coq Chantant, de Mon Plaisir, de l'Ours.

Par une délibération du 2 juin 1897, le Conseil municipal de Wattrelos, exigeant que la nouvelle gare de Tourcoing ne nécessitât de nouveaux passages à niveau, demanda l'intervention de l'autorité préfectorale auprès de la Compagnie du chemin de fer du Nord pour obtenir à cette occasion le remplacement par des passages souterrains, des quatre passages à niveau du Tilleul, du Sapin-Vert, de la ferme Béghin et de la ferme Fleury. Contrairement à l'usage, la voix de la municipalité fut quelque peu écoutée, et il se trouve aujourd'hui que les passages à niveau des fermes Fleury et Béghin seront remplacés par des passages inférieurs, sous ponts en maçonnerie. Seuls resteront passages à niveau ceux du Sapin-Vert et du Tilleul et encore promet-on que ce dernier sera rendu beaucoup moins dangereux, par suite de la suppression des manœuvres de ce côté. En effet, le champ de manœuvres sera plus commode dans la grande plaine du Touquet, où tous les services de magasins, douanes, contrôle, dépôt de matériel, remises, seront établis, sur une immense surface de près de quatre-vingts hectares, rien qu'en ce qui concerne le territoire de Wattrelos !

LA SCÈNE DE BANDITISME DE LA MARLIÈRE. — Descente du Parquet. — M. Delalé, juge d'instruction, descendu à Tourcoing jeudi après-midi, par le train de 2 heures 13, s'est rendu à la Marlière, où avec l'aide de M. Bossard, commissaire de police, il a procédé sur place à l'instruction du drame de la ferme Callens. Le magistrat a longuement interrogé le vieux cultivateur sur ses habitudes, sur les visites qu'il reçoit le plus fréquemment ; il a également questionné le domestique, Charles Hanssens, et un individu qui paraît être l'ami de Pharaïlde Devos. Celle-ci, qui se trouve actuellement à la maison d'arrêt de Lille pour infraction à un arrêté d'expulsion, n'avait pas été amenée à la Marlière. On eut à certain moment des doutes sur la culpabilité de l'individu ami de Pharaïlde Devos, et il fut emmené à la mairie, où on fit des recherches sur son identité : mais il ne paraît pas probable que cet homme ait participé à la scène criminelle de dimanche. Toutefois il sera confronté ce matin même avec plusieurs personnes, afin que l'emploi de son temps pendant la soirée de dimanche soit exactement et complètement établi. D'autre part, on a obtenu sur Pharaïlde Devos des renseignements déplorables. C'est une femme déjà condamnée pour vol en Belgique, et très capable d'avoir été la complice des bandits ; or l'individu emmené au poste hier soir est son ami, de là les soupçons qui pèsent sur lui : l'instruction nous l'apprendra par la suite, si ces soupçons sont fondés.

LA FÊTE NATIONALE. — La Commission municipale des fêtes publiques s'est réunie hier soir, jeudi, à huit heures, à la mairie, dans le but de composer le programme de la fête nationale du 14 juillet. Nous publierons ce programme dans quelques jours.

UN ACCIDENT D'USINE. — Une bobineuse de l'usine Leclercq-Dupire, Elise Sassain, demeurant à Wattrelos, fort Lillois, a heurté de l'avant-bras droit une barre de son métier, et s'est contusionnée légèrement. Elle a reçu les soins de M. le docteur Leplat, qui a prescrit six jours de repos.

LA FRAUDE. — Les douaniers Payen et Thibaut ont arrêté dans la nuit de mercredi à jeudi, au Petit-Tournai, un jeune homme de 19 ans, Baptiste Jean, demeurant rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 65, et une jeune fille, Léonie Duforeau, 16 ans, demeurant rue du Fort, estaminet du Poisson d'Or, à Roubaix. Les jeunes gens portaient ensemble 24 kilogs d'allumettes, valeur 120 fr. Ils ont déclaré frauder pour le compte de Nathalie Becquart, demeurant au Hutin.

— Les douaniers Condette et Moitié, de la Houzarde, ont arrêté jeudi matin, en vertu d'une contrainte par corps, Julienne Haroux, demeurant au Nouveau-Monde. Cette femme a une condamnation à purger pour fraude. Séparée de son mari, elle a un enfant en bas-âge qui a été confié aux grands-parents en attendant la libération de sa mère.

RENAISSANCE CHORALE. — Les choristes sont priés d'assister à la répétition générale le vendredi 28 juin 1901, à huit heures précises du soir au local. Nouveau chœur à l'étude.

TOURCOING

LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — En vertu d'une autorisation de M. le Préfet du Nord, il y a lieu d'ajouter à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du vendredi 28 courant, les affaires ci-après : Hôtel-de-Ville. — Salle des fêtes ; marché pour travaux de plâtrerie. Usine à gaz. — Nouveau cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture de charbons. Crédits nouveaux et supplémentaires.

RÉUNION DE COMMISSION MUNICIPALE. — Aujourd'hui vendredi, 28 juin, la commission militaire, se réunira à l'Hôtel-de-Ville, à huit heures du soir.

SUCCÈS SCOLAIRE. — Le pensionnat de Notre-Dame des Anges, à Tourcoing, vient encore d'obtenir de très beaux succès aux examens du brevet de capacité. Sur 7 jeunes filles qui se sont présentées, 6 ont été reçues ; ce sont : Mesdemoiselles Marie Delemasure, Marie-Louise Dujardin, Apolline Lerouge, Madeleine Lowagie, Anna Trentesaux et Jeanne Werbronck.

A PROPOS DU MEETING DE DIMANCHE A L'HIPPODROME LILLOIS. — MM. Grau frères, négociants en vins, rue Fidèle-Lehoucq, à Tourcoing, invitent les débitants de Tourcoing à assister le dimanche 30 juin, à la grande réunion qui doit avoir lieu à l'Hippodrome lillois, rue Nicolas-le-Blanc, à trois heures de l'après-midi. Il y sera question de la licence et des nouveaux droits sur l'alcool.

DRAMATIQUE TENTATIVE DE SUICIDE. — Sous ce titre nous avons relaté dans notre édition d'hier, dans quelles circonstances une tentative de suicide s'était accomplie rue de la Latte. Un ouvrier tisserand disions-nous, a attenté à ses jours en se plongeant un couteau dans la gorge. Jeudi soir, nous avons fait prendre des nouvelles du malheureux, qui est soigné à l'Hôtel-Dieu. Jusqu'ici l'état de Chrysostome Delplanque ne s'est pas aggravé et ainsi que l'a déclaré M. le docteur Brunet, s'il ne survient pas de complications, la guérison ne nécessitera plus que du temps et des soins.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de M. Eloi Cramet, maréchal-ferrant, rue Nationale, un ouvrier, Rémy Putman, âgé de 21 ans, demeurant rue du Moulin, 103, en travaillant à l'étau, a reçu un éclat d'acier dans l'œil gauche. M. le docteur Bourgois a constaté une conjonctivite traumatique. Dix jours de repos ont été prescrits au blessé.

— Dans l'établissement de M. Binet, peigneur de laines, rue de Roubaix, un laveur, Henri Devos, âgé de 57 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Basse-Masure, 48, en tournant, s'est fait une entorse au pied droit, ainsi qu'une contusion à la cuisse. M. le docteur Leduc a conclu à dix jours de repos.

— Dans la même usine, un autre ouvrier laveur, Charles Dewispelaere, âgé de 61 ans, domicilié à Roubaix, rue du Fontenoy, 117, a eu le pied droit contusionné par la chute d'une balle de laine. Huit jours d'incapacité de travail.

POUR S'ÊTRE MONTRÉ TROP IRASCIBLE, un ouvrier fondeur, H. A., qui a roué de coups l'un de ses camarades, D..., a été l'objet d'un procès-verbal sur la plainte portée contre lui.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Jeudi matin, il est arrivé aux Halles Centrales : Saumon, 33 kil.; cerises, 2.000 kil.; pommes de terre, 1.200 kil.; fraises, 25 kil.; tomates, 20 kil.; abricots, 30 kil.; pêches, 10 kil.; fromages, 35 kil.; beurre, 15 kil.; salades, 400.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé les contraventions ci-après : A. D., ringueur; A. J., cabaretier; E. C., magasinier, pour divagation de chiens sur la voie publique; A. A., boucher; J. V., domestique; H. V., blanchisseur; H. V., fileur, pour infraction à la police du roulage; L. J., journalière, pour violences légères; J. B., bâcleur; L. M., 11 ans, écolier; H. V., 8 ans, écolier; G. D., 9 ans, écolier, pour maraudage.

Communications

TOURCOING. — La Boule de neige, société civile philanthropique et humanitaire de retraites, fondée à Paris en 1891, autorisée par arrêté ministériel en date du 5 octobre 1891, approuvée par le Ministre de l'Intérieur par arrêté en date du 8 décembre 1900 ; siège social, 52, rue Etienne-Marcel, à Paris. — Situation de la société au 15 mai 1901 : capital rentier, 3.915.176 fr. 15; sociétaires, 59.220; parts, 103.071. — Fondation, à Tourcoing, de la 514e sous-section, « A l'Alliance Franco-Russe », rue de la Vigne, 1. Les versements sont effectués tous les premiers dimanches de chaque mois, de dix heures du matin à midi, suivis de conférences. — Cette société de retraites recrute des adhérents en France et aux colonies. Elle a pour but de constituer à tous ses membres participants âgés de 50 ans au moins, qui auront versé mensuellement pendant quinze années, une somme variant de 1 à 6 francs, une pension proportionnelle aux versements effectués par eux. Les enfants sont admis. Maximum de la rente, 360 francs (loi du 1er avril 1898). Renseignements tous les jours au bureau, de sept à neuf heures du soir. Les demandes de renseignements par correspondance doivent être accompagnées d'un timbre de 0 fr. 15 pour la réponse. — Le président, Georges Papegay ; le secrétaire-trésorier, Arthur Leclercq.

MARCQ-EN-BARŒUL

LES EPAVES. — Dans l'après-midi de mercredi, un jeune garçon, L. Destriez, a trouvé, rue de Tourcoing, à proximité de la place, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Le jeune Destriez a remis sa trouvaille à la Mairie.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de la distillerie de MM. Lesaffre et Bonduel, Alphonse Duthoit, âgé de 49 ans, a eu la main droite prise par le volant d'une pompe à bras qu'il manœuvrait. M. le docteur Masson, qui a soigné le blessé, a constaté des plaies contuses à l'index, au médius et à l'annulaire de la main droite et a prescrit un repos de cinq jours.

BONDUES

LA MUSIQUE MUNICIPALE A DUNKERQUE. — Dimanche prochain, la musique municipale de Bondues se rendra à Dunkerque, où elle prendra part au festival permanent qui y est organisé.

LINSELLES

LA DUCASSE. — A l'occasion de la première ducasse qui a lieu dimanche prochain, un certain nombre de forains se sont déjà installés sur la place. Cette fête, quand le beau temps la favorise, attire toujours, à Linselles, de nombreux étrangers.

RONCQ

L'ADORATION A LA PAROISSE SAINT-ROCH. — La fête annuelle de l'Adoration sera célébrée, à la paroisse St-Roch, au Blanc-Four, dimanche prochain, 30 juin.

POUR COUPS et violences réciproques, deux voisins, Julien Vandestienne, 26 ans, et Auguste Comparé, 24 ans, tisserands, se sont vu dresser procès-verbal.

HALLUIN

LA MUSIQUE MUNICIPALE A ALOST. — Cette société se rendra, dimanche prochain, à Alost, pour prendre part à un concert organisé dans cette ville. La veille, à sept heures du soir, la société donnera, sur le kiosque de la place Verte, l'audition des morceaux qui seront exécutés à Alost.

LILLE

L'OCTROI DE LILLE. — Paris, 27 juin. — La Commission des Octrois, dans sa séance d'aujourd'hui, a adopté le projet de prorogation de certaines surtaxe de l'octroi de Lille. Elle a chargé M. Dubois du rapport.

Paris, 27 juin. — La prorogation des surtaxes de l'octroi de Lille a été votée par 4 voix contre 3, après une très vive discussion, et malgré l'opposition de M. Auge, député de l'Hérault.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — Faculté de droit. — MM. Carré et Fontaine, de Roubaix, et Georges Pourbaix, de Ronchin, viennent de subir avec succès le premier examen de doctorat juridique. M. Fontaine a obtenu toutes boules blanches et les éloges. MM. Mascaux, de Douai, et Léon Delcourt, de Boulogne, ont passé avec succès leur second examen de doctorat juridique.

LIGUE DE DEFENSE DU COMMERCE DES BOISSONS. — Dimanche 30 juin 1901, à trois heures, aura lieu, à l'Hippodrome, un grand meeting, organisé par la Ligue de défense professionnelle du commerce des boissons pour protester contre la loi du 29 décembre 1900, contre les monopoles droite, contre l'augmentation des licences et contre le privilège des bouilleurs de cru.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANACKER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Maître Pierre-Réginald VANACKER, curé de la paroisse d'Hellemmes-Lille, décédé pieusement à Hellemmes-Lille, le 26 juin 1901, dans sa 90e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 29 dudit mois, à onze heures, en l'église d'Hellemmes. — Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille, à six heures du soir. — L'assemblée au Presbytère, à dix heures trois quarts. — Ils sont aussi priés d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera chanté dans ladite église, le lundi 29 juillet, à dix heures et demie ; à l'Obit des Marguilliers, le lundi 5 août, à dix heures ; aux Obits des Confréries du Rosaire, du Cœur Immaculé de Marie et des Trépassés, les mardi 2, mercredi 3 et vendredi 5 juillet, à neuf heures, et à ceux que les Conférences des Dames et des Hommes de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer les mardi 9 et mercredi 10 juillet, à sept heures. 86430

LE DRAME EN CHEMIN DE FER D'HAUTMONT

LA JOURNÉE DE JEUDI

L'émotion produite par l'inconcevable agression dont M. Sala a été victime, bien loin de se calmer, ne fait au contraire que s'accroître, d'autant plus que la tentative d'assassinat ayant été commise dans un wagon à couloir, on se demande quelles précautions il faut prendre désormais pour voyager avec quelque sécurité en chemin de fer. Quoi qu'il en soit, voici les nouveaux renseignements que nous avons recueillis sur cette affaire restée encore mystérieuse par bien des côtés.

Transfert de Fau à Avesnes

On avait dit que le Parquet d'Avesnes se proposait de faire jeudi matin une nouvelle reconstitution de la tentative d'assassinat. Il faut croire que les magistrats ont eu leur conscience apaisée sur ce point par les premières constatations qui avaient eu lieu, car tout s'est borné à ce que nous avons dit. Quand à Ferdinand Fau, il a quitté à onze heures du matin l'infirmerie municipale sous la garde de trois gendarmes, et a été conduit en voiture jusqu'à la gare d'Hautmont où il a été enfermé dans le bureau du sous-chef de gare, en attendant l'arrivée de l'express de 11 h. 37 qui doit l'emmener à midi 40.

Très paisiblement, le criminel, qui est un gredin sans scrupule, fume une cibarette et jette un regard dédaigneux sur la foule assez considérable des voyageurs qui se pressent sur le quai pour le regarder. Il a l'air mauvais et la physionomie cynique et l'on sent que l'on se trouve en présence d'un individu capable de tout. Par une coïncidence à signaler, Fau est monté dans un compartiment de seconde classe belge, n° 6.877 et qui faisait partie d'un wagon à couloir absolument identique à celui dans lequel il a essayé d'assassiner M. Sala. A midi 40, le criminel est arrivé en gare d'Avesnes et a été immédiatement conduit en voiture à la maison d'arrêt.

Il rejette sur son complice la responsabilité du crime, car il croit que Vente est mort.

Les antécédents de l'assassin

Un de nos confrères raconte que Ferdinand Fau, qui a exercé à peu près tous les métiers, avait été chanteur de café-concert tout autant que torréador. En cette qualité même, accompagné de sa maîtresse Marguerite Gorrieux qui, quoique belge, se faisait passer pour Aragonaise, il a fait les délices d'un certain nombre de « beuglants » de troisième catégorie à Lille. C'est ainsi qu'à la Brasserie des Moulins, 21, place Vanhoenacker, café-chantant et auberge à la fois, il a logé et chanté avec Marguerite Gorrieux ; sur la vitre, il avait tracé en lettres flamboyantes l'appel pompeux que voici :

« Grande attraction des Lous marseillais, créateurs réalistes, duettistes du Palais de Cristal de Marseille, Grand-Alcazar de Bordeaux, Les Florès de Barcelone, unique en son genre. »

Les deux gaillards chantèrent également à Roubaix et dans plusieurs villes de la Belgique, sans pouvoir sortir de la misère noire, car Ferdinand Fau prétend que lui et son complice Vente n'auraient assailli un voyageur paraissant aisé que pour se procurer de l'argent dont ils avaient absolument besoin.

Ferdinand Fau prétend du reste n'être monté dans le wagon qu'à Mons, tandis que M. Sala affirme que les deux vauriens l'avaient suivi à Bruxelles et étaient montés dans cette ville, attendant le passage de la frontière pour commettre leur crime avec plus de facilité et avec une impunité plus assurée. La vigoureuse résistance de M. Sala a déconcerté leurs projets.

Retour de M. Sala en Hollande

M. Sebald Sala est repassé à Hautmont mercredi après-midi, dans l'express de quatre heures du soir ; il revenait de Paris et s'en retournait à Tilburg (Hollande).

L'enquête à Bruxelles

A Bruxelles, la police a ouvert une enquête pour établir les antécédents des assassins. Voici ce qu'elle a appris :

Les deux hommes, arrivés il y a quelques mois, de Liège, où ils ont fait, croit-on, partie de la bande des faux monnayeurs, ont quitté Bruxelles lundi à 11 heures 1/2 du matin, en déclarant à leur propriétaire, M. Maessens, qu'ils allaient vendre des parapluies dans la campagne. L'enquête a démontré que Vente et Fau se sont rendus à Hal et que, dans cette ville, ils en sont fait délivrer un permis de colportage. Ils ont ensuite repris le train pour Mons, puis pour Feignies. Dans cette dernière station, ils ont pris un coupon de 1re classe pour Aulnoye.

Vente, qui se disait colporteur, était, en réalité, souteneur. Fau habitait avec Marguerite Gorrieux, dans la même maison que Vente. Etant soldat dans un régiment d'infanterie en garnison dans le Midi, il fut blessé par un de ses camarades en faisant de l'escrime à la baïonnette et fut renvoyé dans ses foyers avec un congé de réforme.

Fau appartient à une honorable famille ; son père est établi négociant à Marseille.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 27 juin 1901

Présidence de M. Martin, vice-président

UN GAMIN PRÉCOCE. — François Leclercq à 15 ans, et trois fois déjà il a été poursuivi devant le Tribunal correctionnel pour vol ; ce qui lui avait valu d'être confié à l'Assistance publique ; mais il a été impossible d'en rien faire et toutes les leçons n'ont servi à rien. Tout a une fin. François Leclercq qui était retenu chez ses parents à Wattrelos et s'était évadé des maisons où on l'avait placé, est entré le 15 juin chez M. André Liegre, cabaretier, à Saint-Léovin, et y a volé une montre. Le Tribunal décide que François Leclercq sera détenu dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans 1/2.

L'ONCLE ET LE NEVEU. — Pierre Duquesne, cabaretier à Roubaix, rue du Parc, ne vit pas en bonne intelligence avec son neveu, Gustave Duquesne, 30 ans, tisserand, à Tourcoing. Pierre Duquesne l'accuse de lui avoir volé trois obligations de la ville de Bruxelles et un bon de l'exposition. Il les avait déposées au Crédit Lyonnais de Tourcoing, mais, pour des raisons diverses, quoiqu'elles lui appartinssent, le dépôt avait été fait au nom de son neveu, ce qui a permis à celui-ci de se les faire remettre très facilement. Lors de l'enquête, Gustave Duquesne a prétendu que « la plainte de son oncle était un tissu de mensonges », ce qui ne l'empêche pas d'encourir par défaut deux mois de prison et vingt-cinq francs d'amende pour abus de confiance.

LA FAMILLE. — Il y avait six ans que M. Henri Brackmann, peintre, rue d'Arcole, à Roubaix, n'avait vu sa sœur Philomène, lorsqu'un beau soir celle-ci survint lui demander l'hospitalité ; le lendemain, elle disparaissait avec l'aurore, emportant un jupon de sa belle-sœur. Philomène Brackmann a déjà été plusieurs fois condamnée pour vol, elle est même expulsée de France : six mois de prison par défaut.

NON BIS IN IDEM. — Très curieuse l'aventure de Louis Touquet, un journalier d'Houplines, qui, renvoyé de l'usine où il travaillait, attendit à la sortie le contremaître pour lui fi... une pile ! Le contremaître a porté plainte deux fois, à deux gendarmes différents. L'une de ces plaintes a été envoyée au Parquet qui a fait citer Touquet en police correctionnelle sous la prévention de coups et blessures... mais à l'audience, celui-ci déclare qu'il n'y comprend plus rien, car il vient d'être condamné en simple police pour le même fait à trois journées de travail. C'est le second procès-verbal qui a pris cette direction. On va vérifier et à huitaine, s'il en est ainsi, Touquet sera acquitté.

UNE RIXE avait lieu en face du cabaret Jouveneux, au Pont-à-Croix, à Wasquehal ; le cabaretier sortit pour mettre la paix, mais il reçut un coup de poing de l'un des batailleurs, Victor Decroix, qui encourt de ce chef vingt-cinq francs d'amende avec sursis.

VENGEANCE. — Elodie Vanlerberghe, cabaretière à Wattrelos, a voulu se venger de Mme Hastings, parce que celle-ci avait défendu à son mari d'aller à son cabaret, qui est des plus mal famés. Elle est allé lui chercher querelle, et, au cours de la lutte, l'a mordue cruellement au doigt. Elodie Vanlerberghe, qui avait jadis été expulsée de France, a jugé bon de ne pas comparaître ; elle est condamnée par défaut à deux mois de prison.

LA PREMIÈRE LETTRE. — Louise Lacoutere, qui est servante, a 19 printemps, et pourtant elle écrivait ces jours derniers... sa première lettre. Comme elle n'était pas alors au courant du maniement postal, elle colla sur l'enveloppe un timbre qui avait déjà servi. C'est un délit, mais le Tribunal a fait preuve de grande indulgence en ne lui infligeant que cinq francs d'amende, mitigés par l'application du sursis.

LE MOT DE CAMBRONNE. — Adresser à un agent de police le mot que Cambronne adressa aux Anglais et qui fit sa fortune, constitue-t-il le délit d'outrage ? C'est pourtant à cette occasion que comparaît en correctionnelle un cabaretier de Tourcoing, Alexandre Ritz. La police frappait chez lui vers minuit et demi, croyant à la présence de consommateurs après la retraite ; Ritz protesta avec sa femme, et, dans sa surexcitation, il lâcha le mot fatidique. A l'audience, il s'excuse : « On s'en sort toujours chez nous, dit-il, je n'avais pas l'intention d'outrager les agents ! » Le Tribunal ne s'est pas arrêté à cette originale explication, et a condamné Ritz à seize francs d'amende avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Alois Quidousse, 27 ans, rejointoyeur à Halluin, seize francs d'amende avec sursis pour coups et blessures, le 6 mai, cinq francs pour ivresse. — Pierre Braeme, mendicité et ivresse en récidive correctionnelle, deux mois de prison et cent francs d'amende. — Fidèle Lemoine, mendicité, quarante-huit heures de prison. — Pour adultère, quinze jours à Adonia Croins, femme Verdonck ; huit jours à Jules Deautter.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audiences du jeudi 27 juin 1901

Présidence de M. Dassonville, président

UN PROCES EN CONTREFAÇON. — JUGEMENT. — Le jugement du procès en contrefaçon intenté par M. Vaissier, à MM. Biette frères, de Nantes et à M. Delespaul, épicier à Roubaix, accueille les réclamations du demandeur.

Le Tribunal décide qu'il y a contrefaçon : 1° dans la marque « Peau d'Espagne », vendue par MM. Biette, qui a des analogies incontestables avec celle de M. Vaissier ; 2° dans la marque « Pampas de Mexico », qui ressemble à celle des « Princes du Congo ». La consonance est la même, la boîte et les savons portent des bandes et des enveloppes qui ont une analogie suffisante pour créer une confusion ; 3° dans la marque « Princes de Moscou ». — En conséquence, MM. Biette frères sont condamnés à payer à M. Vaissier la somme de 1.000 francs à titre de dommages-intérêts et aux dépens ; le jugement sera en outre inséré à leurs frais dans trois journaux au choix de M. Vaissier. Quant à M. Delespaul qui avait seulement mis en vente les savons contrefaits, il n'est condamné qu'aux dépens ; encore pourra-t-il se les faire rembourser par MM. Biette.

Pour **AFFAIRES et créances litigieuses**, adressez-vous en toute confiance à **M. Henri Briffaut**, ancien Huissier et Syndic de faillites, 14, rue d'Inkermann à Roubaix (25 années de pratique. Réf. 1er ordre). **Traité à forfait.** 88073

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A PROPOS DES REGATES

Roubaix, le 25 juin.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix ».

Je compte sur votre obligeance habituelle pour bien vouloir insérer dans votre prochain numéro les réflexions ci-dessous :

J'ai lu dans le « Journal de Roubaix » et sur les affiches apposées sur les murs de notre ville que le Club de « l'Aviron » organise des régates pour le 30 juin.

Chaque année, je vais assister à cette manifestation sportive, mais je remarque que, de plus en plus, les canotiers tendent à se vêtir de blanc avec, au bras, un petit brassard de couleur — souvent même semblable pour plusieurs sociétés. Il en résulte une grande difficulté de reconnaître

---

FEUILLETON DU 29 JUIN 1901. — N° 65

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

DEU